



## Les élus buttent sur le financement des tiers lieux

Réalisé par France Tiers-Lieux, en collaboration avec les principales associations d'élus, le premier baromètre "Élus locaux et tiers-lieux" interroge la perception qu'ont les édiles de ces espaces hybrides et de leur intégration dans le tissu économique et social. Redpixel / AdobeStock

Réalisée entre le 7 novembre 2023 et le 24 janvier 2024, l'enquête de France Tiers Lieux a interrogé 204 élus locaux sur leur perception et engagement aux côtés des tiers-lieux . 69,6% déclarent ainsi bien connaître les tiers-lieux et 55,8% disent en être, eux-mêmes, usagers. Ils sont aussi près de 40% à avoir intégré les tiers-lieux dans leur stratégie de développement territorial.

Rôle et intérêt identifiés

Pour 91,2% des élus répondants, le tiers-lieu est associé à un espace de travail partagé. Il peut aussi être un espace de vie sociale (pour 84,8% des élus) ou accueillir des activités culturelles (79,8%) et des ateliers de fabrication numérique (76,5%).

Pour 32% des élus locaux, les tiers-lieux peuvent héberger des espaces France Services. Mais leur fonction première est d'œuvrer pour le renforcement du lien social et la lutte contre l'isolement, selon 75% des élus interrogés.

L'engagement de la collectivité auprès de ces structures dépend de leur ancrage dans le territoire. Ainsi, pour les communes accueillant un seul tiers-lieu, 31% coopèrent régulièrement avec lui autour d'actions spécifiques que sont la gestion de l'espace (27%) ou la gouvernance (15%). Lorsqu'un projet de tiers-lieu est en cours sur le territoire, 83% des élus déclarent que leur collectivité participe directement à la conception du projet en le portant (53%), en participant à sa construction (49%), en facilitant les mises en relation entre acteurs territoriaux (42%) ou en mettant à disposition du foncier (42%) et des subventions (40%).

L'implication grandie lorsqu'il y a plusieurs tiers-lieux sur le territoire, avec trois modes d'actions qui prédominent :

le financement en fonctionnement (61% des collectivités),

le financement en investissement (57%),

la mise à disposition de foncier (52%).

Un modèle économique fragile

La difficulté à trouver des cofinancements publics pour soutenir le fonctionnement des tiers-lieux reste la principale limite identifiée par les élus (50%) qui peinent aussi à établir un modèle économique pérenne (13%). La capacité des petites communes à financer de tels projets est en effet limitée et butte ensuite sur la capacité à trouver un équilibre économique sur le long terme.

Le manque d'engagement bénévole sur le temps long est également un frein. Un constat qui n'est pas sans rappeler le bilan dressé par la chercheuse Amélie Téhel, sur les tiers-lieux solidaires qui établit ces espaces comme sous-dotés financièrement et employant des acteurs aux profils précaires.

Quant à savoir si les tiers-lieux répondent aux enjeux d'un diagnostic territorial, les réponses des élus sont mitigées. Lorsqu'un tiers-lieu existe sur la commune, il répond, pour 28% à un état des lieux socio-économique. Pour 27% des élus, à un état des projets culturels et pour 22%, à un état de l'action social et des nécessités d'accompagnement. Cette dernière action passe à 39% lorsque plusieurs tiers-lieux existent sur le territoire.

L'abandon d'un projet de création de tiers-lieux est le plus souvent lié au recul des porteurs du projet face aux investissements à réaliser et ce, malgré le prêt de locaux par la commune. Malgré tout, 95% des élus souhaitent qu'un tiers-lieu émerge sur leur territoire.

Références

Guide : Tiers-lieux & collectivités, Comment faire ensemble ? - France Tiers Lieux